

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 27 mars 2017 relatif au tableau d'avancement
au grade de commissaire général de police au titre de l'année 2017**

NOR : INTC1707339A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 6 mars 2017;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les commissaires divisionnaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire général de police, au titre de l'année 2017 et promu à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2017, à l'exception de Mme Ambiaux (Catherine), épouse Klausser promue le 17 avril 2017, Mme Dufau (Christine) promue le 1^{er} mai 2017, M. Andreau (Gil) promu le 1^{er} juin 2017, M. Marx (Tite) promu le 1^{er} juillet 2017, M. Merrien (Joseph) promu le 31 août 2017 et M. Serniclay (Dominique) promu le 1^{er} septembre 2017:

- 1 M. Agostini (Paul).
- 2 M. Alende (Thierry).
- 3 M. Authier (Marcel).
- 4 Mme Baccanini (Chantal).
- 5 Mme Batton (Claire).
- 6 M. Bellemin-Comte (Eric).
- 7 M. Belleut (Eric).
- 8 M. Bertrand (Philippe).
- 9 Mme Bilancini (Françoise).
- 10 M. Bugeaud (Philippe).
- 11 M. Callies (Thierry).
- 12 M. Chaluleau (Jean-Loup).
- 13 M. Cheyre (Frédéri).
- 14 M. Collas (Denis).
- 15 M. Crespin (Yves).
- 16 M. Desferet (Benoît).
- 17 M. Fauvergue (Jean-Michel).
- 18 M. Favre (Alain).
- 19 M. Fichot (Christophe).
- 20 M. Foucaud (Jérôme).
- 21 M. Garnier (Loïc).
- 22 M. Gontier (Fernand).
- 23 M. Guérin (Michel).

- 24 M. Hamon (Patrick).
25 M. Jacquème (Daniel).
26 M. Jaffuel (Jean-François).
27 Mme Job-Faure (Catherine).
28 Mme Lafourcade (Brigitte).
29 M. Léonnet (Jérôme).
30 M. Mahaux (Pierre-Olivier).
31 M. Malon (Frédéric).
32 M. Martineau (Philippe).
33 Mme Massa (Laurence), épouse Affres.
34 M. Michelin (Bertrand).
35 M. Montmartin (Paul).
36 M. Moussiegt (Gilles).
37 M. Nectoux (Dominique).
38 M. Niel (Hervé).
39 Mme Pasturel (Hélène).
40 M. Perroudou (Didier).
41 M. Ponsard (Emmanuel).
42 Mme Porra (Sophie), épouse Brendel.
43 M. Presson (Luc).
44 M. Prunier (Philippe).
45 M. Reymond Guyamier (Bernard).
46 Mme Rolland (Lucile).
47 M. Roncero (Jean-Michel).
48 Mme Roulière (Dominique).
49 Mme Roy (Marie-Laurence).
50 Mme Sanchez (Martine), épouse Coudert.
51 M. Scapin (Bernard).
52 M. Voulleminot (Eric).
53 M. Wetta (Francis).
54 Mme Ambiaux (Catherine), épouse Klausser.
55 Mme Dufau (Christine).
56 M. Andreau (Gil).
57 M. Marx (Tite).
58 M. Merrien (Joseph).
59 M. Serniclay (Dominique).

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale et la préfète, directrice des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mars 2017.

Le ministre de l'intérieur,
MATTHIAS FEKL

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant, à compter de la publication de celui-ci.